

Séance du mardi 13 avril 2021

Membres en exercice : 15

Date de la convocation: 08/04/21

Présents : 11

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstentions : 0

L'an deux mille vingt-et-un et le treize avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Andre DUJOLS,

Secrétaire de séance :

Georgette TOUZY

Présents : Andre DUJOLS, Bruno FILIOL, Stephanie GAILLARD, Eric BOUSQUET, Danielle LACOMBE, Thierry RIEU, Christelle CHAUVET, Jean Christophe GUY, Jordan ANGELVY, Georgette TOUZY, Luc AVELLANEDA

Représentés : Stephanie SALIES, Pierre DUPONT, Cecile ROQUESALANE

Absents : Sylvie LACOMBE

Objet: Vote des taux 2021 - 2021_023

Monsieur le Maire explique que le vote des taux doit se faire cette année avant le 17 avril et ce, avant la date butoir de vote des budgets fixée quant à elle au 17 avril .

Il explique également que cette année la collectivité doit rajouter le taux du département.

Après délibérations, le Conseil Municipal, décide de retenir les taux suivants pour l'année 2021 sans augmentation :

Taux de taxe sur le foncier bâti : 15.58 % (commune) + 23.56 % (département) = 39.14%

Taux de taxe sur le foncier non bâti : 68.28 %

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture de AURILLAC le 19/04/2021
et publication ou notification du 20/04/2021

Le Maire,
A. DUJOLS

